

Pour approbation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUCAC**

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2017

5.3 Modification de la résolution 165-10-2017 / Prolongement du chemin du Sommet et aménagement d'une virée / Correction de la source de financement

5.4 Autorisation de paiement / Demande d'ajustement des honoraires professionnels – Volet conception / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / CIMA+

5.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / Les Excavations Lafontaine Inc.

5.6 Autorisation de paiement n° 2 / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville / Construction Envergure inc.

5.7 Autorisation de paiement n° 1 / Remplacement d'un débitmètre / Secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins / Excavation ETR Inc.

5.8 Transfert de fonds provenant de la cotisation des usagers de la Marina-à-Tangons à la réserve financière, afin de pourvoir à sa gestion

5.9 Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2018

6.2 Présentation du Règlement numéro 11360-2017 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2018

Pour approbation

- 6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11370-2017, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC
- 6.4 Octroi de contrat / Entretien ménager / Larry Polnicky
- 6.5 Octroi de contrat / Entretien et surveillance des patinoires municipales et des activités de glace, Saison 2017-2018 / André J. Dumont
- 6.6 Aliénation du lot numéro 5 383 688, situé sur la route de Fossambault
- 6.7 Autorisation de signature / Addenda à l'entente de déneigement avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

207-12-2017

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

208-12-2017

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2017**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2017 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 03.

Pour approbation

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2017

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de novembre 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2017

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 novembre 2017 et les invite à le consulter.

209-12-2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2017

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017 totalisant 1 157 905,39 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017 totalisant une somme de 1 157 905,39 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

210-12-2017

5.3 Modification de la résolution 165-10-2017 / Prolongement du chemin du Sommet et aménagement d'une virée / Correction de la source de financement

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 165-10-2017 adoptée le 3 octobre 2017 dans le but de corriger la source de financement;

ATTENDU qu'au niveau des engagements, la dépense a été affectée aux surplus affecté et non affecté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE modifier le libellé afin qu'il se lise comme suit : « *Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté ainsi que le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.*

211-12-2017

5.4 Autorisation de paiement / Demande d'ajustement des honoraires professionnels – Volet conception / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / CIMA+

Le conseiller Jim O'Brien vote contre

ATTENDU les modifications techniques au projet et les activités de coordination additionnelles;

Pour approbation

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées, la Ville a reçu une demande d'ajustement des honoraires professionnels associés au volet conception du projet.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'autoriser le trésorier à payer, à la firme CIMA+, une somme de 18 500 \$, plus taxes applicables, pour des honoraires professionnels associés à la réalisation d'activités de conception additionnelles;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 11290-2017 et 11340-2017 ainsi que le surplus non affecté.

212-12-2017

5.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / Les Excavations Lafontaine Inc.

ATTENDU la correspondance du 1^{er} décembre 2017 de la firme CIMA+ recommandant le paiement du décompte n° 2 à la firme Les Excavations Lafontaine Inc. dans le cadre des travaux de reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 710 733,60 \$, plus taxes applicables, à la firme Les Excavations Lafontaine Inc.;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 11290-2017 et 11340-2017 ainsi que le surplus non affecté.

213-12-2017

5.6 Autorisation de paiement n° 2 / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville / Construction Envergure inc.

ATTENDU la correspondance du 27 novembre 2017 de la firme Boucher—Lachance, architectes, recommandant le paiement n° 2 pour les travaux de rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'une somme de 58 423,59 \$, plus taxes applicables, à la firme Construction Envergure inc.;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

Pour approbation

214-12-2017

5.7 Autorisation de paiement n° 1 / Remplacement d'un débitmètre / Secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins / Excavation ETR Inc.

ATTENDU la correspondance du 28 novembre 2017 de la firme CIMA+, recommandant le paiement n° 1 pour les travaux de remplacement d'un débitmètre dans le secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement n° 1 d'une somme de 55 300,50 \$, plus taxes applicables, à la firme *Excavation ETR Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté ainsi que le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

215-12-2017

5.8 Transfert de fonds provenant de la cotisation des usagers de la Marina-à-Tangons à la réserve financière, afin de pourvoir à sa gestion

ATTENDU QUE les 75 locataires de la Marina-à-Tangons ont généré des revenus de 11 250 \$ pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les frais d'exploitation de la marina, incluant le service de la dette pour la saison 2017 se chiffrent à 5 334,40 \$;

ATTENDU le solde résiduel de 5 915,60 \$;

ATTENDU QUE la Ville désire transférer le plein montant du solde résiduel à la réserve financière afin de pourvoir à la gestion de la Marina-à-Tangons;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE transférer un montant de 5 915,60 \$ à la réserve financière de la Marina-à-Tangons afin de pourvoir à sa gestion.

216-12-2017

5.9 Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au surplus affecté ont été réalisées en cours d'année mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus affecté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Pour approbation

D'autoriser le trésorier à affecter, au surplus affecté, des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 45 425,88 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
CN749132	Média Transcontinental senc.	549,00 \$
21704472	CIMA+	2 200,00 \$
21705917	CIMA+	1 781,25 \$
21708110	CIMA+	1 575,00 \$
26273	Laboratoire d'expertise de Québec	4 710,19 \$
26307	Laboratoire d'expertise de Québec	602,50 \$
17-251	DLT Arpenteurs	3 521,88 \$
17-266	DLT Arpenteurs	3 550,00 \$
17-266-2	DLT Arpenteurs	1 930,00 \$
CN751854	Média Transcontinental senc.	457,50 \$
17-317	DLT Arpenteurs	450,00 \$
235466	Arboriculture Nicolas Gosselin	6 630,00 \$
01-051875	Céramix	761,69 \$
128853	Plancher Bois-Franc 2000 inc.	1 486,92 \$
261771	Construction Réjean Dubé	4 871,03 \$
523250	Prosol Distribution inc.	504,98 \$
23399	Échangeur d'air	3 500,00 \$
1476-1	Boucher—Lachance	2 500,00 \$
1476-2	Boucher—Lachance	3 500,00 \$
CN751387	Média Transcontinental senc.	469,70 \$
128853	Plancher Bois-Franc 2000 inc.	(125.76 \$)
		45 425,88 \$

QUE toute dépense excédant le surplus affecté soit prise dans le surplus non affecté.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2018

Le maire, M. Jean Perron, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2018.

6.2 Présentation du Règlement numéro 11360-2017 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2018

Le maire, M. Jean Perron, fait la présentation du projet de Règlement numéro 11360-2017 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2018, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Pour approbation

217-12-2017

6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11370-2017, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de revoir les normes relatives aux milieux humides, aux entrées charretières, de diminuer la marge de recul applicable aux enclos à chevaux, de corriger la limite des zones 85-H et 63 REC afin de l'harmoniser avec la limite municipale et celle du périmètre urbain, et de mettre à jour les normes applicables au Domaine de la Rivière-aux-Pins;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à une séance ultérieure du conseil;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 11370-2017, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

218-12-2017

6.4 Octroi de contrat / Entretien ménager / Larry Polnicky

ATTENDU les besoins opérationnels de la Ville;

ATTENDU l'analyse effectuée présentement par la Ville sur l'utilisation de ses bâtiments;

ATTENDU QUE l'on ne peut établir en ce moment les besoins prévus à long terme relativement à l'entretien ménager;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer un contrat d'entretien ménager pour une durée de six mois, débutant le 1^{er} janvier 2018, avec l'entreprise Larry Polnicky. Les coûts unitaires demeurent les mêmes qu'en 2017, majorés de 2 %.

Pour approbation

219-12-2017

6.5 Octroi de contrat / Entretien et surveillance des patinoires municipales et des activités de glace, Saison 2017-2018 / André J. Dumont

ATTENDU QUE la Ville désire mettre à la disposition de la population des patinoires municipales extérieures ainsi que le Pavillon Desjardins.

ATTENDU la vacance au poste de préposé à l'entretien des patinoires;

ATTENDU QUE le poste a été affiché sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le Courrier de Portneuf;

ATTENDU l'offre de services reçue de M. André J. Dumont pour effectuer, à contrat, la création et l'entretien des glaces des patinoires extérieures municipales ainsi que la surveillance du Pavillon Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat avec M. André J. Dumont pour la création et l'entretien des patinoires extérieures de la Ville ainsi que la surveillance du Pavillon Desjardins, et ce, pour un montant de 10 000 \$, pour la saison 2017 2018, soit du 10 décembre 2017 au 17 mars 2018, selon les conditions mentionnées au contrat, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

220-12-2017

6.6 Aliénation du lot numéro 5 383 688, situé sur la route de Fossambault

ATTENDU QUE l'article 28 de la *Loi des Cités & Villes* permet à toute municipalité d'aliéner tout bien à titre onéreux;

ATTENDU QUE la procédure légale pour la vente pour non-paiement de taxes du lot numéro 5 383 688 est maintenant complétée;

ATTENDU QU'il est loisible pour la Ville d'aliéner ledit lot;

ATTENDU l'intérêt de M. André Côté d'acquérir le lot numéro 5 383 688;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville cède ledit lot à M. André Côté, et ce, pour un montant de 4 000 \$;

QUE tous les frais inhérents soient à la charge du nouvel acquéreur;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document pertinent.

221-12-2017

6.7 Autorisation de signature / Addenda à l'entente de déneigement avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU la correspondance reçue de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier datée du 17 novembre 2017 concernant un addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver (document en annexe);

ATTENDU QUE cet addenda permet la modification de l'annexe « C » pour y intégrer tous les changements apportés depuis la signature initiale de l'entente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer un addenda avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, modifiant l'annexe C, afin d'y intégrer toutes les modifications survenues depuis la signature de l'entente initiale.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

7.1 Adoption du budget 2018

Le budget pour l'année 2018 sera présenté et adopté à la séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 12 décembre à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac. Il pourra être consulté sur le site Internet à compter du 15 décembre. Une deuxième séance extraordinaire suivra et portera uniquement sur l'adoption du Règlement de taxation pour l'année 2018.

7.2 Journal municipal

La prochaine parution de « L'Entre-Guillemets » est prévue le 18 décembre prochain. Il fera relâche en janvier pour nous revenir en février 2018.

7.3 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés à compter du 22 décembre à 12 h jusqu'au 5 janvier inclusivement.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 55, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La procédure d'adoption des résolutions du conseil municipal;
2. La vocation du terrain de l'ancien restaurant Le Baladeur et ses usages.

Fin de la seconde période de questions à 20 h.

222-12-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier

Pour approbation